

PLAN LOCAL
D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1. Territoire communal

Echelle 1/6500

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 13/06/2025
approuvant le projet de PLU révisé de la
commune de Forbach

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le :	Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021 »

- Commune
- Parcelles
- Périmètre de Plan de Prévention des Risques naturels Inondations (PPRI)
- Site archéologique
- Servitudesde frontière (10m)
- Rtech : Servitudes relatives aux sites et sols pollués
- CanaTMD Servitudes prenant la maîtrise des risques autour des canalisations de matières dangereuses
- I3 : Canalisations de Transport de Gaz Haute Pression
- Monument historique classé
- Immeuble inscrit classé
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés
- Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipeline
- Bande de 100m nécessitant consultation auprès de la SPE
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques de 63kV et de 225 kV
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques de 20 kV
- A1 : Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A5 : Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état
- ZONE DE DEGAGEMENT
- Liaisons Hertziennes
- PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communications

